

[Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif] (D201.0 service de l'assainissement collectif)

1- Définition	<i>Dimension développement durable</i>	◆ Sans objet
	<i>Finalité</i>	◆ Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance
	<i>Définition</i>	◆ Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée
	<i>Unité</i>	◆ Habitants desservis
	<i>Fréquence de détermination</i>	◆ Annuelle. La population prise en compte pour l'année N est la population permanente et saisonnière communiquée par les services de la mairie de chaque commune au titre de l'année N
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	◆ Seuls les services d'assainissement collectif sont concernés. Cet indicateur n'est pas calculé pour les services limités au transport et à la dépollution (pas d'abonnés) ni pour les services qui ne collectent que des effluents industriels (abonnés industriels mais pas d'habitants) ni pour les services d'assainissement non collectif (SPANC)
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	◆ Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) desservie par le réseau de collecte. La population permanente et saisonnière desservie de chaque commune pour l'année N est celle qui est indiquée par la mairie (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour par la mairie
	<i>Producteur des données</i>	◆ Collectivité responsable du service
	<i>Échelle de calcul</i>	◆ L'indicateur est calculé pour chaque service d'assainissement collectif
	<i>Règles de calcul</i>	◆ Lorsque le service s'étend sur plusieurs communes, on additionne les populations correspondantes ◆ Lorsque le service ne dessert pas la totalité du territoire d'une commune (cas de plusieurs services sur une même commune, existence d'une zone d'assainissement non collectif), la population permanente et saisonnière desservie est estimée en fonction des données disponibles localement
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données</i>	◆ Les données nécessaires doivent être mises à jour chaque année, en demandant à chaque mairie concernée sa population totale majorée déterminée en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales
	<i>Degré de confiance</i>	◆ Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	◆ La consolidation s'opère par addition des populations pour des services de même nature (assainissement collectif)
3- Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	◆ Sans objet
	<i>Indicateurs liés</i>	◆ Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif
	<i>Règles pour l'interprétation au niveau local</i>	◆ Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre	<i>Différences de contexte</i>	◆ Sans objet
	<i>Effets méthodes</i>	◆ Les méthodes utilisées par les différentes mairies concernées pour traiter les données issues de l'INSEE peuvent influencer sur les résultats

services	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	● Pour comparer les résultats entre services, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance
----------	--	--